

PROCES VERBAL
Commune
Questions diverses

L'an deux mil quatorze, le trois juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de VODABLE se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|---|----|
| Nombre des Membres afférents au Conseil Municipal | 11 |
| Nombre de conseillers en service..... | 11 |
| Nombre de Conseillers qui assistent à la séance..... | 10 |
| Nombre de pouvoirs..... | 1 |
| Nombre d'absents..... | 0 |

Date de convocation : 26 juin 2014
Secrétaire de séance : Madame GERBER Corinne

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

DUMONT Aurélie, BREUIL Stéphanie, GERBER Corinne, LABUSSIÈRE Jean-Marc, DERRIBES Laurent, VANDRAND Jean-Luc, CAPELLE Pierre, CARRE Rodolphe, CUBBEDU Alicia, LOUBINOUX Nathalie.

Pouvoirs : ANGLADE Michel donne son pouvoir VANDRAND Jean-Luc.
Monsieur ANGLADE Michel arrive à 21h30

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur LABUSSIÈRE Jean-Marc, Maire, sur les sujets suivants :

Modification de budget demandée par le Trésorier pour honorer la facture CIMARO

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour régler cette facture (48 000 euros) et les 6 990 euros d'achat du camion, la commune dispose des fonds suivants :

| | |
|---|--------------|
| Subvention du Conseil Général | 27 000 euros |
| (Aucune autre subvention ne sera allouée pour le poste voirie en 2014/2015 de la part du Conseil Général) | |
| Emprunt FCTVA | 8 000 euros |
| Soit 35 000 euros de recettes d'investissement | |

Des écritures comptables seront passées, notamment pour récupérer 19 930,00 euros (initialement prévus à l'équipement de la salle) et basculer cette somme pour le règlement de ces deux factures.

Vote : 11 voix POUR

Commission des impôts

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour cette commission, il est nécessaire de présenter une liste de 12 titulaires et 12 suppléants, le service des impôts choisissant 6 personnes dans chaque liste :

TITULAIRES

| | |
|---|----------|
| Pierre CAPELLE | élu |
| Laurent DERRIBES | élu |
| Aurélie DUMONT | élue |
| Mireille RIMBAUD | non élue |
| Jean Claude DERRIBES | non élu |
| Laurent PRYPIN | non élu |
| Jean Luc LOUBINOUX | non élu |
| Roger CHANDEZON | non élu |
| Roger ROBIN | non élu |
| Ghislaine MEUNIER | non élue |
| Olivier RIGAUD | non élu |
| Pierre PICHON (propriétaire non résident) | non élu |

SUPPLEANTS

| | |
|--|----------|
| Jean VRAY | non élu |
| Catherine GOUTAY | non élue |
| Didier DUMAS | non élu |
| Jacky COLADEZ | non élu |
| Sylvie JOURDE | non élue |
| Patrick DUPAIN | non élu |
| Didier DERRIBES | non élu |
| Didier LAVIGNE | non élu |
| Jean Luc CORMIER | non élu |
| Jean Paul MADEUF | non élu |
| Georges DURAND | non élu |
| Paul FOURY (propriétaire non résident) | non élu |

Vote : 11 voix POUR

Modification délégations du Maire pour les factures de la salle multiculturelle dépassant 5% du montant initialement prévu

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit notamment de la facture FAUGERE (modification charpente + bardage) qui est plus importante que prévu. Il pourrait y en avoir d'autres dans ce cas. Par contre, il n'y aura vraisemblablement pas de dépassement du budget total initial, les majorations de certaines factures seront compensées par la baisse d'autres factures.

A charge pour le Maire de vérifier la cohérence du dépassement d'une facture et de refuser, le cas échéant, l'acquittement de celle-ci.

Délégation est donnée au Maire pour toutes les factures concernant la salle multiculturelle

Vote : 11 voix POUR

Délibération de principe pour entériner les emprunts contractés par l'équipe municipale précédente en vue de la construction de la salle multiculturelle

Le Maire informe le Conseil Municipal que cette question n'ayant pas été délibérée lors du mandat précédent, il y a donc obligation de le faire maintenant.

Rappel : 2 emprunts ont été contractés pour la construction de la salle multiculturelle

- 235 000 euros
 - 65 000 euros
- Soit un total de 300 000 euros

Deux subventions ont été consenties pour cette construction :

- 134 000 euros par le Conseil Général
 - 15 000 euros par le Ministère de l'Intérieur
- Soit un total de 149 000 euros

Vote : 11 voix POUR

Bureau du SIVOM de Champeix

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nathalie LOUBINOUX est nommé membre du Bureau du SIVOM de Champeix pour la Commune de Vodable

Vote : 11 voix POUR

FREDON

(Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles)

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nathalie LOUBINOUX a rencontré Mr BRAS et expose les différents points de son entrevue :

Cette démarche s'inscrit dans le programme de préservation de l'eau du Bassin Versant du Lembronnet et engage les communes adhérentes à cette charte à utiliser peu ou plus du tout de produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

3 niveaux d'engagement :

Niveau 1 : traitez mieux

Niveau 2 : traitez moins

Niveau 3 : ne traitez plus chimiquement.

La commune de Vodable pourrait s'engager directement sur le niveau 2. Le coût de ce programme pour 2014 – 2018 serait intégralement pris en charge par le SIVOM et l'Agence de l'Eau.

La FREDON apporterait une aide technique, notamment dans la formation des agents communaux.

Toutefois, il n'y a pas d'obligation pour la commune d'adhérer à un tel projet.

Décision du Conseil : convier le responsable de la FREDON à une réunion à Vodable avec le Conseil Municipal et éventuellement les agents communaux, avant de prendre une décision d'adhésion ou non

D'autant plus qu'il existe certainement des organismes qui dispensent ce genre de formation

gratuitement.

Il est à noter également qu'il n'y a pas une utilisation massive de désherbant sur la commune, sauf pour le cimetière où il n'est pas possible d'utiliser le « fil » entre les caveaux.

Par contre, Rodolphe CARRE pense qu'il serait nécessaire de redéfinir rapidement les priorités et changer les mentalités :

- Avoir un cimetière sans mauvaises herbes, avec un impact conséquent sur la santé par l'utilisation de produits phytosanitaires
- Ou bien accepter les mauvaises herbes et préserver la santé de tous.

Vote reporté dans l'attente de plus d'information.

SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

Délibération de principe à prendre pour l'adhésion à cet organisme

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier de présentation a circulé au préalable entre les différents conseillers.

*Vote : 5 voix POUR
4 voix CONTRE
2 ABSTENTIONS*

Conseil Général : délibération de soutien suite à la réforme territoriale

Cette semaine, une rencontre a eu lieu à Clermont Ferrand entre les élus du Puy de Dôme et Mr Manuel Valls, Premier Ministre. Mr le Maire de Vodable a assisté à cette rencontre.

Mr Valls a précisé que la réforme territoriale se fera coûte que coûte, les problèmes engendrés par cette réforme se régleront au coup par coup. Il a été mentionné également qu'il serait souhaitable que les Communautés de Communes comptent au moins 20 000 habitants.

Dans ce nouveau découpage régional : l'Auvergne disposera de 27 élus sur 150 prévus.

Il n'y a pour l'instant aucune vue sur les problèmes du quotidien. Actuellement, la majorité des subventions allouées à la commune proviennent du Conseil Général, si ce dernier disparaît, vers qui devra-t-elle se tourner pour obtenir les subventions ?

Délibération de soutien pour le maintien d'un échelon départemental entre les communes, les Communautés de Communes et la nouvelle région agrandie.

*Vote : 9 voix POUR
2 ABSTENTIONS*

Questions diverses

- Venue de la Commission de Sécurité le 15 juillet prochain pour visiter les bâtiments suivants :
 - Salle multiculturelle
 - Eglise de Colamine

- Lettre reçue en Mairie de Mr et Mme BOURDON

Dans ce courrier il est évoqué le problème suivant : le coffret électrique de la salle multiculturelle a été installé sur une parcelle cadastrée H 78. Or, cette parcelle n'appartient pas au domaine communal mais à Mr et Mme BOURDON.

Pour régler le problème, ces derniers proposent la solution amiable suivante :

- Céder cette parcelle (H 78) à la commune pour 1 euro symbolique (À charge pour la mairie d'initier le dossier de transfert de propriété et de régler les frais y afférant)
- En contrepartie, poser un film opacifiant, à hauteur d'homme, sur les fenêtres de la salle et la porte de sortie donnant sur leur propriété, afin de préserver leur intimité

Une étude du cadastre sera menée avant d'engager toute action et répondre à Mr et Mme BOURDON.

- Natura 2000

La commune étant engagée dans cette démarche, une réunion est prévue le 17 juillet prochain à St Genest Champanelle.

- Appartement communal libéré par Mr et Mme MOTTET

Les clés sont en mairie.

Cet appartement ne peut être loué en l'état et doit faire l'objet d'une remise en état.

(À voir comment sera faite cette remise en état)

Mr MOTTET a acheté un poêle à granulés alors qu'il était occupant de cet appartement. Le poêle est encore dans l'appartement.

Proposition de Mr MOTTET :

- Soit la mairie le rachète (1400 / 1500 euros)
- Soit Mr MOTTET le revend par ses propres moyens

La mairie ne rachètera pas le poêle

- Facture Karl VIEVILLE

Une entrevue a eu lieu sur le chantier entre Mr le Maire, Michel Anglade, Laurent Derribes, Pierre Capelle d'une part, et Mr Karl VIEVILLE d'autre part.

La commune n'acceptant pas de régler une facture complémentaire, Mr VIEVILLE se désengage de ce chantier.

Ce sera l'équipe de réinsertion de Champeix qui le finira, courant septembre.

La dégradation du seuil du portail de Mr Bruce STUART par la toupie de béton commandée par Mr VIEVILLE est de la responsabilité de ce dernier. Le différend doit être réglé entre Mr VIEVILLE et Mr STUART. Il serait utile de revoir avec Mr STUART la démarche qu'il doit entreprendre pour obtenir réparation auprès de Mr VIEVILLE.

- Problème voisinage Mme BERAUD/Mme DUMAS

Mr le Maire rencontrera prochainement ces deux personnes.

- Sollicitation du personnel communal

Les agents communaux sont très souvent sollicités directement par les habitants de la commune.

Un rappel sera fait, par le biais du journal, pour que les habitants s'adressent à Mr Laurent DERRIBES, responsable des employés communaux, afin de planifier ensemble une intervention.

Salle multi-activités

- Mobilier de la salle

Le choix se porterait sur des chaises plastiques et des tables pliantes légères.

- Travaux

Une attention est portée sur les malfaçons constatées lors des dernières visites de chantier de la salle multiculturelle :

- Etanchéité du toit à revoir
- Gabion mal fait
- Mauvaise position du chauffe-eau dans la cuisine
- Siphons de sol de la cuisine ne jouant pas leur rôle d'évacuation des eaux
- Revoir position du lavabo dans les sanitaires
- Habillage extérieur de l'entrée côté parking.

Une lettre recommandée sera envoyée à l'architecte pour lui notifier tous ces points par écrit

- Matériels divers déposés dans la cour de la mairie

La bétonnière a été récupérée par son propriétaire, Mr Joël DUMETZ

Pour le reste : déchetterie ?

- Réparation fontaine

Pierre CAPELLE déplore que la commission « Bâtiments communaux, patrimoine et fontaines » dont il fait partie, n'ait pas été prévenue des travaux de réfection de la fontaine située place du Marchidial. De plus, il précise qu'aucun panneau explicatif n'a prévenu les habitants de l'arrêt de la fontaine sur plusieurs jours.

Laurent DERRIBES explique qu'une simple vidange avait été initialement prévue. Au vu de l'état du bassin, des travaux de réfection des joints se sont avérés nécessaires et ont été réalisés à la suite de la vidange.

A l'avenir, pour tous travaux sur les fontaines, il sera nécessaire de :

- Prévenir la commission correspondante
- Penser à avertir la population par un panneau explicatif sur la nature des travaux et leur durée

- Abattage d'arbres

Plusieurs arbres devront être coupés à la Fontaine des Arches, Place de la Pagnage, rue du Rocher.

- Journal

Stéphanie BREUIL souhaiterait que le journal de la commune soit envoyé aux élus par mail avant distribution aux habitants.

- POS

Michel Anglade demande si nous avons prévu de revoir le POS. Il coûte très cher de modifier le POS en PLU. A l'avenir, le PLU sera transféré à la Communauté de Communes.

La séance est levée à 23 h 00